

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI
Députée des Ardennes
Secrétaire de l'Assemblée nationale
Conseillère Régionale
de Champagne-Ardenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du
Numérique
139, rue de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12

Paris, le 16 septembre 2014

N.Réf : BP/ ANT / 23-2(14

Monsieur le Ministre

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la réforme des professions réglementées envisagée par le Gouvernement.

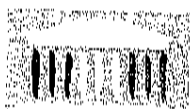
Ce projet, annoncé par votre prédécesseur, s'appuie sur un rapport de l'Inspection Générale des Finances qui prône notamment une ouverture à la concurrence de ces professions ou une réforme de leurs tarifs.

Les professions concernées par ce projet sont nombreuses : notaire, huissier de justice, pharmacien..... Ces professionnels partagent tous la même inquiétude quant à cette réforme et le 30 septembre prochain sera « une journée sans profession libérale ».

Ils craignent que ce projet mette à mal un système qui fonctionne plutôt bien jusqu'à présent.

Alors que l'objectif de ce texte est d'augmenter le pouvoir d'achat des Français, ils redoutent de lourdes conséquences : en termes d'emplois en étant contraints de licencier leurs collaborateurs.

Par ailleurs, ils y voient un risque de rupture d'égalité entre les citoyens qui n'auraient pas la même garantie d'accès aux différents services proposés par ces professions.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes

Secrétaire de l'Assemblée nationale

Conseillère Régionale

de Champagne-Ardenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

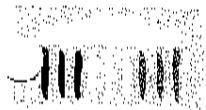
Il est indispensable que les organisations professionnelles concernées soient consultées avant d'entamer une réforme des professions réglementées. En effet, un projet de cette ampleur doit être construit dans la concertation. Ces professionnels ne s'opposent pas par principe à toute réforme, mais ils souhaitent être écoutés et entendus.

C'est la raison pour laquelle, je me permets de relayer auprès de vous leurs inquiétudes. En effet, au-delà de sauvegarder leurs professions, leurs emplois ainsi que ceux de leurs employés, ils cherchent à préserver l'intérêt général du citoyen, ainsi qu'un service de qualité et de proximité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération distinguée.

Bien amicalement

Bérengère POLETTI



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes

Secrétaire de l'Assemblée nationale

Conseillère Régionale

de Champagne-Ardenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du
Numérique
139, rue de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12

Paris, le 22 octobre 2014

N.Réf : BP/ ANT / 30-2014

Monsieur le Ministre

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les préoccupations exprimées par les biologistes à propos de la réforme des professions réglementées envisagée par votre Gouvernement.

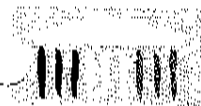
Afin d'accroître le pouvoir d'achat des Français, ce projet envisage de déréglementer 37 professions libérales, notamment par la libéralisation totale de leurs activités et l'ouverture du capital des SEL aux investisseurs non professionnels libéraux et aux personnes morales.

Les biologistes rappellent l'importance des professions libérales en France qui constituent des emplois de proximité ne pouvant être délocalisés.

Ils considèrent que les professions réglementées constituent un atout pour les patients ou les clients puisqu'elles obéissent à des règles déontologiques. Cette réglementation notamment par rapport à la fixation des prix, aux règles de publicité, ou encore leur formation protège le consommateur.

Si ces professions sont ouvertes à la concurrence alors les biologistes craignent notamment une augmentation des prix ou l'apparition de grands groupes financiers délivrant des prestations low-cost ce qui pourrait poser de nombreuses difficultés dans les secteurs de la santé.

Enfin, cette réforme risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'emploi dans les laboratoires de biologie médicale.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes

Secrétaire de l'Assemblée nationale

Conseillère Régionale

de Champagne-Ardenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En conséquence, il est indispensable que les organisations professionnelles concernées soient consultées avant l'entamer une réforme des professions réglementées. En effet, si les biologistes ne s'opposent pas par principe à toute réforme ou à toute modernisation, ils souhaitent être écoutés et entendus.

C'est la raison pour laquelle, je me permets de relayer auprès de vous les inquiétudes exprimées par ces professionnels qui cherchent à sauvegarder au-delà de leur profession et de leurs emplois, la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération distinguée.

Bérengère Poletti

Bérengère POLETTI



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI
Députée des Ardennes
Secrétaire de l'Assemblée nationale
Conseillère Régionale
de Champagne-Ardenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des
Droits des Femmes
14, avenue Duquesne
75 350 PARIS 07 SP

Paris, le 22 octobre 2014

N.Réf : BP/ ANT / 29-2 / 14

Madame la Ministre

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les préoccupations exprimées par les biologistes à propos de la réforme des professions réglementées envisagée par votre Gouvernement.

Afin d'accroître le pouvoir d'achat des Français, ce projet envisage de déréglementer 37 professions libérales, notamment par la libéralisation totale de leurs activités et l'ouverture du capital des SEL aux investisseurs non professionnels libéraux et aux personnes morales.

Les biologistes rappellent l'importance des professions libérales en France qui constituent des emplois de proximité ne pouvant être délocalisés.

Ils considèrent que les professions réglementées constituent un atout pour les patients ou les clients puisqu'elles obéissent à des règles déontologiques. Cette réglementation notamment par rapport à la fixation des prix, aux règles de publicité, ou encore leur formation protège le consommateur.

Si ces professions sont ouvertes à la concurrence alors les biologistes craignent notamment une augmentation des prix ou l'apparition de grands groupes financiers délivrant des prestations low-cost ce qui pourrait poser de nombreuses difficultés dans les secteurs de la santé.

Enfin, cette réforme risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'emploi dans les laboratoires de biologie médicale.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes

Secrétaire de l'Assemblée nationale

Conseillère Régionale

de Champagne-Ardenne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En conséquence, il est indispensable que les organisations professionnelles concernées soient consultées avant d'entamer une réforme des professions réglementées. En effet, si les biologistes ne s'opposent pas par principe à toute réforme ou à toute modernisation, ils souhaitent être écoutés et entendus.

C'est la raison pour laquelle, je me permets de relayer auprès de vous les inquiétudes exprimées par ces professionnels qui cherchent à sauvegarder au-delà de leur profession et de leurs emplois, la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération distinguée.

Bien à vous



Bérengère POLETTI